



Annulation de permis 7 ans après les Faits

Par **Paula70**, le **26/04/2014** à **19:48**

Bonjour,

Voici les faits :

Le 23/12/06 j'ai été arrêté et après contrôle j'avais 0,40 Mill d'alcool dans le sang et conduisais avec mon permis portugais.

Le 15/01/14 je suis condamné à 575 euros d'amende et à 6 mois d'annulation de permis.

La décision a été notifié le 04/03 dernier

Entre ces 2 dates j'ai toujours conduit et je n'ai jamais été arrêté ni condamné!!

Que puis je faire à ce jour sachant que les faits se sont passés il y a plus de 7 ans?

Cela est il légal? n'y a t'il aucun recours possible?

Je vous remercie par avance de vos réponses car je suis perdu et déboussolé!!

Encore merci et merci